



Communiqué de presse

Embargo: 26.4.2018, 9h15

2 Espace et environnement

N° 2018-0122-F

Compte des dépenses de protection de l'environnement 2016

La Suisse a consacré 11,4 milliards de francs à la protection de l'environnement en 2016

Neuchâtel, 26 avril 2018 (OFS) – **En 2016, les dépenses en matière de protection de l'environnement se sont élevées à 11,4 milliards de francs, soit 1,7% du produit intérieur brut (PIB). Elles ont augmenté de 5% depuis 2008. Les deux tiers ont été consacrés à la gestion des déchets et des eaux usées. Les dépenses globales dans ces deux domaines ont reculé de 5% tandis qu'elles ont augmenté de 34% dans les autres domaines d'environnement. Ces premières estimations proviennent des comptes de l'environnement établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Techniquement, la dépense nationale de protection de l'environnement mesure l'effort financier consacré à la prévention, la réduction ou la suppression de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement. En 2016, la contribution des ménages s'élevait à 2,4 milliards de francs, celle des entreprises à 5,2 milliards de francs et celle des administrations publiques à 3,8 milliards de francs.

Les deux tiers pour la gestion des déchets et des eaux usées

Entre 2008 et 2016, la dépense nationale de protection de l'environnement a augmenté de 5% à prix courants. Elle est passée de 10,8 à 11,4 milliards de francs, soit de 1,8% à 1,7% du produit intérieur brut (PIB). En 2016, la dépense de gestion des déchets atteignait 5 milliards de francs (-7% par rapport à 2008) et celle de gestion des eaux usées 2,8 milliards de francs (-1%). Pris ensemble, la dépense dans ces deux domaines a reculé de 5%.

A l'inverse, la dépense dans les autres domaines a augmenté de 34%. En 2016, la dépense de protection des sols et des eaux s'élevait à 1,2 milliard de franc (+67% par rapport à 2008), celle de protection de la biodiversité et des paysages à 0,6 milliard de francs (+73%) et celle de protection de l'air et du climat à 0,4 milliard de francs (+5%).

Les ménages consacrent 0,7% de leurs dépenses à protéger l'environnement

Entre 2008 et 2016, la dépense de protection de l'environnement des ménages a augmenté de 24%. Elle s'élevait à 2,4 milliards de francs en 2016, soit 0,7% de leur dépense de consommation finale. Ce montant comprend notamment le paiement des redevances communales de gestion des déchets et des eaux usées ainsi que le surcoût lié à l'achat de produits alimentaires bio.

Durant cette période, la dépense de consommation finale de protection de l'environnement des administrations publiques a augmenté de 3%. Elle atteignait 2,4 milliards de francs en 2016, soit 2,6% de leur dépense de consommation finale.

5% des investissements des administrations publiques pour l'environnement

En 2016, les investissements de protection de l'environnement s'élevaient à 2,2 milliards de francs. Ils ont augmenté de 2% par rapport à 2008. Ceux des administrations publiques se montaient à 1,2 milliard de francs et représentaient 5% du total de leurs investissements (5,8% en 2008). Les entreprises ont quant à elles investi 1 milliard de francs dans la protection de l'environnement, soit 0,9% du total de leurs investissements (1% en 2008).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

Note méthodologique

La dépense nationale de protection de l'environnement mesure l'effort financier des ménages, des entreprises et des administrations publiques (y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages - ISBLSM) pour la prévention, la réduction ou la suppression de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement.

Elle est définie comme la somme:

- des utilisations de services de protection de l'environnement par les unités résidentes, à savoir:
 - consommation finale des administrations publiques (part des services non marchands de protection de l'environnement qui n'est payée par aucun agent particulier mais qui est prise en charge par les administrations publiques elles-mêmes)
 - consommation finale des ménages (p. ex. redevances communales de gestion des déchets et des eaux usées; surcoût lié à l'achat de produits alimentaires bio)
 - consommation intermédiaire des entreprises (p. ex. redevances communales et autres paiements de gestion des déchets et des eaux usées; frais de fonctionnement, d'entretien, de réparation des équipements dédiés à la protection de l'environnement; frais d'étude, de formation ou de certification environnementale)
- de la formation brute de capital fixe de protection de l'environnement (p. ex. investissements en biens d'équipements tels que filtres à fumées, conteneurs, broyeurs et incinérateurs à déchets, installations de traitement des eaux usées, systèmes de combustion améliorée, matériel roulant peu bruyants etc.)
- des transferts pour la protection de l'environnement versés au reste du monde nets des transferts reçus du reste du monde

La mesure de la dépense nationale de protection de l'environnement se fait dans le cadre des comptes de l'environnement, de façon cohérente avec les comptes nationaux, qu'ils complètent d'une dimension environnementale. Elle se base uniquement sur des données existantes. Lorsque les informations sur la ventilation par domaine d'environnement n'étaient pas disponibles, des estimations ont été effectuées.

Les activités ayant un impact favorable sur l'environnement mais servant en premier lieu d'autres buts que sa protection (p. ex. assurer ou accroître la sécurité et la santé du personnel sur le lieu de travail, protéger les infrastructures des catastrophes naturelles et technologiques, purifier l'eau ou l'air pour des raisons techniques dans l'industrie) sont exclues.

Travaux prévus en 2018

Les résultats présentés ici sont à considérer comme de premières estimations. Des résultats consolidés seront publiés en décembre 2018. Par ailleurs, la série temporelle sera, dans la mesure du possible, prolongée jusqu'en 2005 voire en 2000.

.....

Renseignements:

Jacques Roduit, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire,
tél.: +41 58 463 66 12, e-mail: jacques.Roduit@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0122
La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

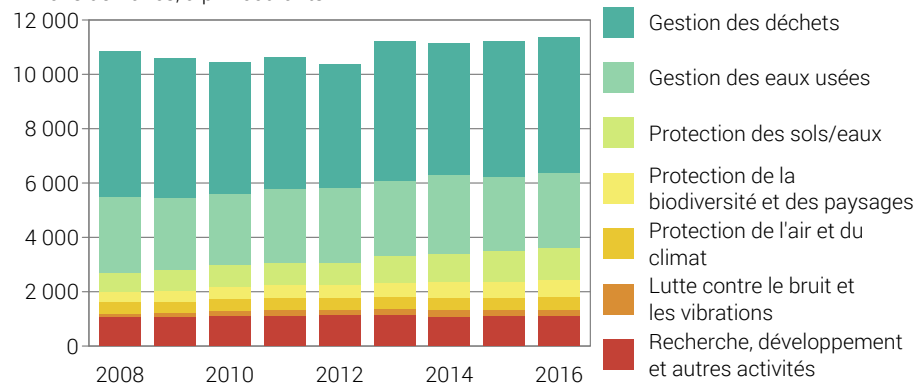
.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Pour l'accomplissement de ses tâches, l'Office fédéral l'environnement a reçu le présent communiqué trois jours ouvrables avant sa publication.

Dépense nationale de protection de l'environnement par domaine

Millions de francs, à prix courants



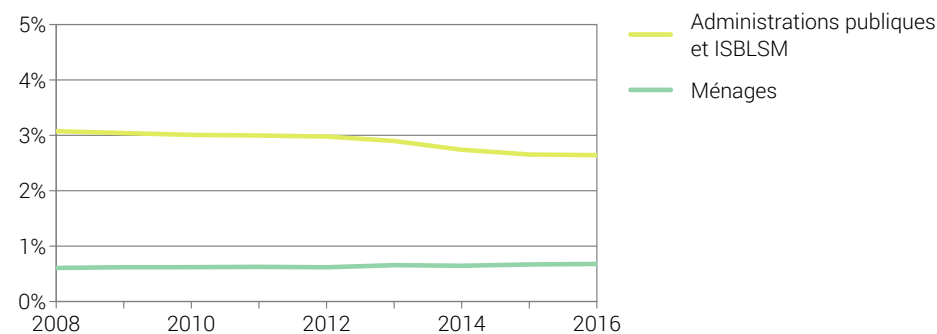
2016: provisoire

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2018

Dépenses de consommation finale de protection de l'environnement

En pourcent de la dépense de consommation finale totale



2016: provisoire

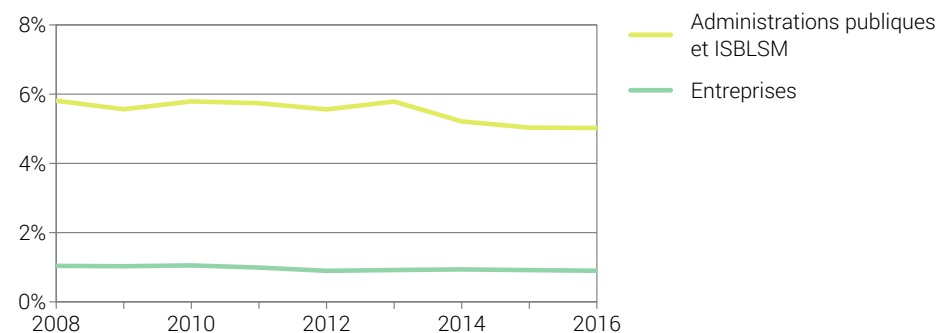
ISBLM: Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux

© OFS 2018

Investissements de protection de l'environnement

En pourcent du total des investissements



2016: provisoire

ISBLM: Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux

© OFS 2018

T1 Dépense nationale de protection de l'environnement***T1a Dépense nationale de protection de l'environnement par domaine***

Millions de francs, à prix courants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
Total	10 848	10 609	10 469	10 638	10 382	11 219	11 153	11 220	11 374
Gestion des eaux usées	2 799	2 675	2 641	2 740	2 761	2 796	2 907	2 746	2 773
Gestion des déchets	5 355	5 143	4 857	4 830	4 541	5 123	4 840	4 978	4 993
Protection des sols et des eaux	691	743	788	825	842	968	1 041	1 117	1 152
Protection de la biodiversité et des paysages	375	416	443	478	471	526	603	614	649
Protection de l'air et du climat	425	410	432	440	418	411	433	425	445
Lutte contre le bruit et les vibrations	113	106	139	151	157	164	175	165	177
Autres activités	1 090	1 116	1 169	1 174	1 191	1 230	1 154	1 175	1 185

T1b Dépense nationale de protection de l'environnement par secteur institutionnel

Millions de francs, à prix courants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
Total	10 848	10 609	10 469	10 638	10 382	11 219	11 153	11 220	11 374
Entreprises	5 388	4 980	4 700	4 753	4 469	5 036	5 184	5 168	5 216
Administrations publiques et institution sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	3 528	3 643	3 737	3 819	3 846	3 945	3 742	3 715	3 758
Ménages	1 932	1 986	2 032	2 065	2 067	2 238	2 227	2 336	2 400

T1c Dépense nationale de protection de l'environnement selon ses composantes

Millions de francs, à prix courants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
Total	10 848	10 609	10 469	10 638	10 382	11 219	11 153	11 220	11 374
Consommation intermédiaire	4 336	4 048	3 707	3 752	3 524	4 059	4 152	4 163	4 207
Dépense de consommation finale	4 256	4 394	4 456	4 542	4 583	4 752	4 659	4 711	4 794
Formation brute de capital fixe	2 148	2 028	2 169	2 198	2 113	2 215	2 191	2 166	2 192
Transferts nets versés au reste du monde	107	139	137	146	162	193	150	180	182